

Le 21 septembre 2021

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Mardi, le 21 septembre 2021, à 12h15, par visioconférence avec enregistrement audio et participation du public sur demande, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël et Valérie Gagnon et monsieur Camil Delaunière.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère
Robin Doré	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue par visioconférence, **le 21 septembre 2021 à 12 h 15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 6) Poste d'approvisionnement d'eau potable Laforest – offre de services pour installation et programmation d'un panneau de contrôle et d'un débitmètre
- 7) Réservoir d'eau potable – offre de services pour installation et programmation d'un panneau de contrôle et d'un débitmètre
- 8) Lettre d'entente – chef d'équipe des travaux publics
- 9) Acquisition – filet de pickleball
- 10) Période de questions
- 11) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-septième jour du mois de septembre 2021.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment avoir signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le dix-septième jour du mois de septembre 2021 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de septembre deux-mille-vingt-et-un.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 09-273-2021

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 2- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- 3- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de

travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- 4- Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 4- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- 5- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- 6- D'abroger la résolution 12-412-2020.

RÉSOLUTION 09-274-2021

POSTE D'APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE LAFOREST – OFFRE DE SERVICES POUR INSTALLATION ET PROGRAMMATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE ET D'UN DÉBITMÈTRE

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme DC Com pour installation et programmation d'un panneau de contrôle et d'un débitmètre au poste d'approvisionnement d'eau potable Laforest pour un montant maximal de 43 000.00 \$ avant taxes, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 09-275-2021

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – OFFRE DE SERVICES POUR INSTALLATION ET PROGRAMMATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE ET D'UN DÉBITMÈTRE

Il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme DC Com pour installation et programmation d'un panneau de contrôle et d'un débitmètre au réservoir d'eau potable pour un montant maximal de 22 400.00 \$ avant taxes, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 09-276-2021

LETTRE D'ENTENTE – CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ de deux membres des travaux publics en avril et juillet 2021 y compris le chef d'équipe ;

CONSIDÉRANT l'embauche de deux nouveaux membres des travaux publics en juin et août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe intérimaire fait une demande d'un horaire de 37 heures/semaine sur quatre jours appuyée par la partie syndicale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal accepte la lettre d'entente #9 uniquement pour le chef d'équipe selon les termes de l'entente ;
- 3- Que monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 09-277-2021

ACQUISITION DE FILET DE PICKLEBALL

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de TTI St-Félicien, pour l'acquisition d'un filet de pickleball au montant maximum de 5 500 \$ avant taxes, tiré des revenus de la minicentrale. Une aide financière de 600\$ est accordée par le RLS.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 09-278-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 22 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 4 octobre à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».